



Problème de portail commun, de chiens, de chats...

Par **Maeline9**, le 15/01/2025 à 05:00

Bonjour, je ne sais pas quoi faire..

Si vous avez une idée : je prends !

J habite depuis 2ans et demi un appartement (catastrophique, que je découvre insalubre) avec 2 toutounes adorables.

J ai "choisi" cet appartement car il a une grande cour fermée par un portail.

Essentiel pour moi, car j ai un handicap. Mes chiennes sont arrivées bien avant celui ci (je ne peux plus que marcher, et limité sur 1 km, d où cette grande cour). Donc cour fermée obligatoire, et pour se défouler, pour prendre l air, etc... Sauf que voilà : mes voisins locataires ne ferment pas ou 1 fois de temps à autre.. le satané portail, et ayant pas mal de chats dans le coins, j ai vu mes 2 louloutes sortir en trombe après l arrivée d un félin dans la cour. A suivi tout ce que l on peut imaginer derrière..... La hantise du maître

.. Leur grosse faiblesse... Les chats ouille

J ai vraiment signé ce bail pour la cour fermée !

Notre seule chance, ce jour là, pas de voiture sur la route !!! Pour les rattraper j ai du prendre ma voiture. En plus ma plus âgée (14 ans) est sourde comme un pot... Sportif ! (sportive que je ne suis plus :'(

Je suis hyper vigilante au bien être des voisins.

Je ne suis pas une violente, mais là, c est une véritable galère.. Et mon moral en prend un sacré coup.

Mes chiennes n aboient pas, ne mordent pas, n abiment pas, .. Et Normalement ne sortent pas hors portail si non invitées !

Et leur crotte : pas une seule, je ramasse.

En fait siiii ! Des crottes juste à l entrée des chats et chiens qui commencent à rentrer dans la cour, j ai clairement dit que je ne ramasserais pas ces dernières

Je fais vraiment tout pour que tout se passe bien, mais apparemment c'est plus l'incivilité sous des dehors tout beau tout gentil.

Nous sommes 4 locations dans la résidence, et je suis à seule à dire bonjour. Entre eux règnent un silence pesant (Ils sont archi compliqués, je n'ai jamais rencontré un tel concentré d'and... bonjour la sérénité ! merci les propriétaires lol c'est sur, ce n'était pas vendeur !)

Je cherche déjà pour un lieu plus serein, mais le temps que cela aboutisse....

J'ai tout essayé (parler gentiment aux locataires, aux propriétaires, même au maire qui me dit de fuir (super). Ça tient 1 semaine.

Je suis à la limite de déposer une plainte..

Je ne veux pas que l'on me reproche quoique ce soit, ni provoquer aucun accident, ni en avoir. Ni même entendre parler de divagation, de morsure, de..tout.

Mes chiennes sont sacrées.

Svp Quels sont mes droits ? si vous avez des conseils, textes de loi, tout... Je prends !

Merci

Maëline

Par **Maeline9**, le **15/01/2025** à **05:17**

Précision : le portail est au bout de la grande cour.
Et comme je ne peux plus du tout courir, c'est très compliqué.

Dernier détail, pas des moindres... Mon appartement a été visité 2 mois après mon arrivée. Le propriétaire avait confié les clés aux 3 autres locataires pour faciliter les visites. Il n'a pas changé la serrure à mon arrivée. Le domicile a été ouvert sans effraction ! Ambiance.
Apparemment il semble que ce soit 1 personne ou plus du lot..

Par **Isadore**, le **15/01/2025** à **07:47**

Bonjour,
Pour la serrure c'est simple, changez le barillet (bricolage simple et peu coûteux), vous remettrez l'ancienne en partant. Si quelqu'un entre chez vous sans permission il est possible de déposer plainte si vous avez une preuve.

Pour le reste il n'y a rien qui justifie un dépôt de plainte. Vos voisins ont le droit de ne pas être avenants et ne sont pas obligés de refermer le portail commun.

Juridiquement c'est à vous de surveiller vos chiennes et de les garder sous votre contrôle.

Aussi compliqué que ce soit pour vous, ni le bailleur ni les locataires ne sont obligés d'agir pour que vos chiennes ne s'échappent pas.

Quant au maire il ne peut pas intervenir dans une querelle de voisinage. Si vos chiennes divaguent dans l'espace public il peut les faire mettre en fourrière, mais cela n'est pas ce que vous souhaitez.

En attendant de trouver un autre logement, je ne vois pas d'autre solution que d'empêcher vos chiennes de sortir : trouvez quelqu'un pour les ballader à votre place, mettez vous devant le portail quand elle sont dehors, dressez-les à ne pas courir après les chats (si besoin demandez à un éducateur canin), allez les défouler au club canin le plus proche, utilisez un collier antifugue qui les arrêtera avant la sortie...

Notez que si vous trouvez un autre logement avec une cour commune vous n'aurez pas forcément le droit d'y lâcher vos animaux. Le règlement pourrait vous imposer de les tenir en laisse dans les parties communes.

Il vous faudrait un logement avec un jardin privatif.